



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_10-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

N° 20240321-10

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**GROUPEMENT DE COMMANDES TDM – VILLE DE THIERS POUR L'ACHAT
DE DENREES ALIMENTAIRES**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

4

Total votants :

52

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_10-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

Considérant que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,

Considérant que dans ce cadre, il apparait opportun de constituer un groupement de commande exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public pour l'achat de denrées alimentaires entre la Commune de THIERS et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne,

Considérant que ce groupement de commande est constitué temporairement, jusqu'aux termes du marché public,

Considérant que la Ville de THIERS assurera la coordination de ce groupement.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Ville de Thiers.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ayant pour objet l'achat de denrées alimentaires, selon les conditions de la convention constitutive,
- **Approuve** le fait que la Ville de Thiers assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes,
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- **Approuve** le fait que la CAO compétente sera celle de la Ville de Thiers,
- **Autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 48

Représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

